Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20261117-202611009SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2026

Référence
2026-11-009

Objet de la délibération
VOIRIE - REFECTION CHEMIN DES BOIS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
12/11/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 18/11/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 17 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusé : BOUGET Didier donne pouvoir à GLET Aurore.

Absents : ADRUBAL Valéry.
THIN Kavinn.

A été nommé secrétaire : SARRAZIN Jacques.

Objet de la délibération :
VOIRIE - REFECTION CHEMIN DES BOIS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de réfection du chemin des Bois afin d'améliorer son état et de faciliter la circulation.

À cet effet, 2 devis ont été sollicités et reçus :
- Entreprise GAIGEARD 18 252 € HT
- Entreprise GOULAIS TP 12 068 € HT

Après présentation des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Décide de retenir le devis de l'entreprise GOULAIS TP pour un montant de 12 068 € HT,
- Autorise le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux,
- Dit que la dépense sera inscrite au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT